

L'an deux mille onze, le vingt cinq janvier, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ -- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – A. GUILLOT -D. PERAY
D. BAUDET - C. NIQUILLE- JC. MAILLOT – C. COBLENCÉ – H. JOUCLARD – J.F. HOTELLIER
S. FONTAINE, C.L. SIMEONI

Absent(e)s (excusé(e)s) : M. LANCHE qui a donné pouvoir à CL SIMEONI

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

RENOVATION, EXTENSION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les étapes engagées pour la rénovation, l'extension et l'accessibilité de la Mairie et le montant de l'estimation du maître d'œuvre soit 1 253 000 €.

Une consultation a été lancée sur la base de l'article 28 du code des marchés publics afin de pourvoir au marché composé de 16 lots, du 15 novembre au 15 décembre 2010.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres qui ont été reçues ainsi que les offres les plus avantageuses économiquement au regard des critères d'attribution (50% prix, 40% valeur technique, 10% délai).

N°	Désignation des lots	Entreprises retenues	Estimation	Offre retenue
1	Terrassement – VRD	SAEV	150 000,00 €	139 766,00 €
2	Démolition – Gros oeuvre	BOVAGNE	350 000,00 €	232 652,33 €
3	Charpente/ossature bois	<i>Lot infructueux</i>	90 000,00 €	
4	Menuiseries extérieures	ALP VERRE	75 000,00 €	72 656,00 €
5	Protection solaire	PIC	4 000,00 €	10 025,00 €
6	Ravalement des façades	UGF	30 000,00 €	23 435,92 €
7	Serrurerie	<i>Lot infructueux</i>	35 000,00 €	
8	Menuiseries intérieures	<i>Lot infructueux</i>	90 000,00 €	
9	Cloisons doublages	ULTRA BAT RENO	60 000,00 €	51 029,75 €
10	Chappe – Carrelage	CARRELAGE HAUT BUGEY	35 000,00 €	29 155,01 €
11	Sols souples – parquet	SOL CONFORT	25 000,00 €	18 243,00 €
12	Peintures intérieures	PONCET CONFORT	24 000,00 €	25 521,90 €
13	Faux Plafonds	MCP	10 000,00 €	10 422,26 €
14	Ascenseur	THYSSEN	27 000,00 €	33 500,00 €
15	Chauffage	BENOIT GUYOT	146 000,00 €	147 594,93 €
16	Courants forts - faibles	GRANCHAMPS	102 000,00 €	71 726,50 €

Monsieur le Maire indique que les lots n° 3, 7 et 8 déclarés infructueux font l'objet d'une nouvelle consultation sur la base de l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

☞ **APPROUVE** le marché et les entreprises retenues ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

AIDE DU COMPTABLE PUBLIC : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Il rappelle que M^{me} Laurence GARIGLIO a remplacé M. CHARBON.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par M^{me} Laurence GARIGLIO en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, à l'unanimité des présents :

↳ **DECIDE** d'accorder à M^{me} Laurence GARIGLIO, l'indemnité de conseil fixé au taux maximum.

BUDGET GENERAL 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget « général » de l'exercice 2010, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivants :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les virements de crédits indiqués ci-dessous.

N° Article	Libellé article	En dépense	En recette
2138/040	Autres constructions	190 000,00 €	
2315/040	Installations, matériels et outillages tech.	4 523,03 €	
16878/040	Autres organismes et particuliers		190 000,00 €
238/040	Avances et acomptes versés sur comma.		4 523,03 €
TOTAL		194 523,03 €	194 523,03 €

SUBVENTIONS 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions faite par les associations communales et extérieures.

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal vote des subventions pour un montant global de 1700 €. La liste des subventions votées est disponible en mairie.

ACQUISITION FONCIERE RESERVOIR D'EAU POTABLE: LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un nouveau réservoir d'eau potable au lieu dit « Les Essais » et l'étude réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre PORFILS ETUDES.

Il indique que la commune ne maîtrise pas le foncier de ce secteur et que le meilleur emplacement est la propriété de M. Christian CHARBOT. Cependant malgré des nombreuses recherches, il est impossible de le contacter.

Il rappelle l'intérêt pour la commune de voir aboutir le projet de création d'un quatrième réservoir d'eau potable, notamment après les travaux en cours de liaison entre celui de Chôtard et de Blécheins, ce qui permettra d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la commune.

Il propose à l'assemblée de délibérer en vue d'exproprier le propriétaire et présente à cet effet un projet de convention avec la SED 74 qui serait chargée de réaliser l'ensemble de la procédure.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **SOULIGNE** l'intérêt de la commune de sécuriser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable ;
- ↳ **DONNE** son accord à la mise en place de la procédure d'expropriation concernant la parcelle cadastrée section A n° 161 ;
- ↳ **APPROUVE** la convention avec la SED 74 ;
- ↳ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre ce dossier,

ACQUISITION FONCIERE EMLACEMENT RESERVE N°7 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'emplacement réservé n° 7 qui figure sur le Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'une voirie de liaison entre le chef lieu et le site d'Archamps, et que ce projet était déjà antérieur au PLU approuvé en 2006.

Il indique que la commune ne maîtrise pas le foncier de ce secteur et que l'emprise délimitée porte sur 6 427 m².

Il rappelle l'intérêt pour la commune de voir aboutir ce projet et notamment de rééquilibrer les flux de circulation, de desservir un secteur à urbaniser à long terme.

Il propose à l'assemblée de délibérer en vue d'exproprier les propriétaires et présente à cet effet un projet de convention avec la SED 74 qui serait chargée de réaliser l'ensemble de la procédure.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **SOULIGNE** l'intérêt de la commune voir aboutir le projet de création d'une liaison entre le chef lieu et le site d'Archamps ;
- ↳ **DONNE** son accord à la mise en place de la procédure d'expropriation concernant les parcelles incluses dans l'emplacement réservé n° 7 ;
- ↳ **APPROUVE** la convention avec la SED 74 ;
- ↳ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre ce dossier,

PROJET DE VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire relate à l'assemblée les incivilités qui ont été constatées depuis deux ans sur Archamps et notamment dans le chef lieu : dégradation de biens publics, insultes aux personnes... A ce jour, la commune a engagé des frais importants pour réparer ces dégâts et à tenter une médiation avec les parents des quelques adolescents présents à plusieurs reprises sur les lieux de ces incivilités.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'implantation d'un système de vidéosurveillance sur les

sites du groupe scolaire, de la place du monument aux morts et de la Mairie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** le principe d'installation d'un système de vidéosurveillance sur la commune d'Archamps;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter des subventions et notamment auprès du FIPD ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection et de réaliser toutes les démarches nécessaires ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire suivre ce dossier ;

GARANTIE DE PRETS HAUTE SAVOIE HABITAT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Haute-Savoie Habitat (OPAC 74) va acquérir en VEFA 6 logements à la promotion COGEDIM pour du logement HLM. Pour mener à bien ce projet, Haute-Savoie Habitat va contracter deux prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sollicite la garantie de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- ↳ **DECIDE** de garantir les prêts de Haute-Savoie Habitat à hauteur de 75% ;
- ↳ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Raymond LARUE rend compte de la commission voirie qui s'est tenue le 18 janvier 2011.

Monsieur Serge FONTAINE présente les travaux proposés par l'ONF pour la gestion de la forêt communale. Ont été retenus :

- la délimitation de parcelles communales
- travaux sylvicoles sur 2 ha
- la réalisation de sorties scolaires
- le programme de travaux NATURA 2000

TRAVAUX

Monsieur le Maire indique que le SYANE a été mandaté pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public (433 points lumineux).